



MOBILITÉ

# Nouveau : mi-juillet, un service de trottinettes électriques en libre-service

Dans le cadre de son engagement pour la mobilité durable, Le Havre Seine Métropole autorise l'opérateur LIME à déployer un service de location de trottinettes électriques. Ce libre-service sera opérationnel dès le 19 juillet dans le centre-ville du Havre.

---

PUBLIÉ LE  
9 JUILLET 2021

## Soutenir la mobilité électrique

---

Le Havre Seine Métropole mène une politique active pour développer la mobilité électrique et favoriser les déplacements « zéro émission » sur son territoire. Dans ce cadre, un appel à manifestation d'intérêt concurrente a été lancé afin de proposer un nouveau service de location de trottinettes électriques en libre-service au Havre et dans les principaux centres urbains du territoire.



« La mobilité électrique est un axe majeur de notre politique de transition énergétique et je souhaite la rendre accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi, après avoir fortement développé notre parc de vélos électriques en location, nous avons souhaité qu'une offre complémentaire de trottinettes en libre-service soit disponible sur notre territoire. **Edouard PHILIPPE, Président de la Communauté urbaine et Maire du Havre.**

## Un déploiement en 3 phases

Au terme de la consultation, **la société LIME, acteur mondial de la micromobilité, a été retenue par la collectivité.** Le Conseil communautaire a délibéré le 8 juillet pour attribuer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'une année renouvelable deux fois.

Le déploiement du service aura lieu en 3 phases :

- **phase 1 - 19 juillet** : lancement du service sur le périmètre du centre reconstruit du Havre et du front de mer ; déploiement de 600 trottinettes
- **phase 2 - rentrée de septembre** : développement progressif à l'ensemble de la ville ; déploiement de 750 trottinettes
- **phase 3 - à compter du 1er trimestre 2022** : extension du service à tous les centres urbains de la Communauté urbaine qui en feraient la demande ; déploiement de 850 trottinettes

Les tarifs sont fixés par l'opérateur soit à l'usage, soit sur abonnement. Un tarif

social sera proposé pour les personnes à faibles ressources.

## **Des règles strictes d'utilisation**

Le Havre Seine Métropole a établi un cahier des charges et fixé des règles strictes d'utilisation où **la sécurité et l'ordre dans l'espace public ont une place majeure**. Le fonctionnement du service repose sur un système de géolocalisation très précis de chaque trottinette, ce qui permet d'encadrer leur utilisation.

### ***Une circulation encadrée***

- La circulation des trottinettes devra s'effectuer **sur les pistes cyclables ou sur les routes limitées à 50 km/h**. Au démarrage du service, **la vitesse maximale des trottinettes sera limitée à 20 km/h**.
- Des restrictions de circulation seront mises en place selon les secteurs (limitation automatique de vitesse en zones piétonnes, interdiction de circulation dans les cimetières...).
- Pour la sécurité des usagers, aucun stationnement ne sera positionné à moins de 50 mètres des bassins et des zones interdites seront appliquées à proximité de ces plans d'eau.

En cas de non-respect de ces règles, la trottinette sera automatiquement désactivée, obligeant l'utilisateur à effectuer un demi-tour pour rejoindre la zone autorisée.

### ***Des emplacement dédiés pour le stationnement***

Pour le lancement du service, **une soixantaine d'emplacements**, choisis par la

Communauté urbaine en concertation avec la Ville du Havre, **seront positionnés à proximité des principales centralités.**

Les emplacements seront prioritairement positionnés sur des places de stationnement au droit de passages piéton. En effet, en vertu de la loi LOM, ces places de stationnement ont vocation à être interdites au stationnement automobile d'ici à 2026.

L'utilisateur aura **l'obligation de déposer sa trottinette sur ces emplacements pour stopper la facturation du service.**



### ***Une exploitation durable***

L'opérateur LIME s'engage à :

- effectuer une révision hebdomadaire de chaque machine et à récupérer une trottinette défectueuse dans un délai d'une heure
- utiliser, pour la recharge et la maintenance, d'utiliser 100 % d'énergie renouvelable.
- recourir à une flotte logistique « zéro émission » à motorisation électrique ou au Gaz naturel vert (GNV), au moyen de vélo-cargo ou de véhicules utilitaires pour les interventions dans l'espace public.